



Section FO DGFIP du Pas de Calais

Compte rendu des élus FO-DGFIP en CAP Locale

CAPL du 25 Juin 2018

Recours en révision de l'entretien professionnel (contrôleurs et inspecteurs)

CONTROLEURS

La CAP Locale B des Contrôleurs Principaux (CP), Contrôleurs de 1ère classe (C1) et Contrôleurs de 2ème classe (C2) s'est tenue dans les locaux de l'immeuble Brassart à 9h15, présidée par M.BENARD.

Sur 4 recours formulés devant l'autorité hiérarchique, 2 recours n'ayant pas eu satisfaction étaient à l'ordre du jour

Pour rappel : 12 dossiers déposés en 2016 ; 5 dossiers en 2017.

Ce chiffre doit bien évidemment être reconsidéré au vu du contexte ! En effet, personne ne peut croire que les agents du département soient satisfaits de leur évaluation.

Depuis la mise en place du PPCR et le non bénéfice de réductions d'avancement pour les agents, le nombre de recours est en forte baisse.

De plus en plus de collègues sont déçus par leur évaluation mais ne la contestent plus.

Que peuvent-ils attendre d'une direction totalement déshumanisée et mue uniquement par des considérations budgétaires ?

On a retiré aux agents ces réductions qui constituaient une reconnaissance du travail accompli, vecteur de motivation et de rémunération.

Dans ce contexte, le durcissement des évaluations et le manque de reconnaissance s'ajoutent à la démotivation qui s'installe peu à peu dans nos services.

A l'issue des débats, seul un dossier a vu ses appréciations littérales améliorées, c'est pourquoi **F.O.-DGFIP 62** a voté « contre ».

INSPECTEURS

La CAP Locale A des Inspecteurs s'est tenue dans les locaux de l'immeuble Brassart à 11h10, présidée par M.BENARD.

Deux recours n'ayant pas obtenu satisfaction étaient à l'ordre du jour.

Pour mémoire, en 2017, 12 dossiers avaient été déposés contre 9 dossiers en 2016.

La diminution constatée entre 2017 et 2018 atteste bel et bien de la résignation des agents qui sont de plus en plus démotivés à faire défendre leur dossier.

A l'issue des débats, seul un dossier a obtenu partiellement satisfaction (tableau synoptique et appréciation générale) alors que rien n'a été modifié pour le deuxième dossier.

F.O.-DGFIP 62 s'est abstenu compte tenu du fait que l'ensemble des dossiers n'a pas obtenu pleinement satisfaction.

Les élus FO en CAPL

Titulaires B : Laurent BRIOUL, Yannig BOURGAIN & Justine KORKUTT

Suppléants B : Laurence DIDAUX , Catherine ROUX & Franck BAHIER

Titulaires A : Michaël MILLOT & Hervé DANNEELS

Suppléants A : Anne-Lyne LISOWSKI & Christine HERMANT

Experts A : Nicolas WANIN & Gautier LEDOUX